



Mémorandum CSC bruxelloise

Élections régionales 2024

Nos priorités

1. Aides économiques

La Région a soutenu généreusement les entreprises durant la crise Covid puis la crise énergétique. Nous rappelons nos exigences portant notamment sur la non-distribution de dividendes pour les entreprises qui ont ainsi été soutenues. Nous demandons que des vérifications aient lieu.

L'orientation des aides publiques vers les entreprises environnementalement et socialement exemplaires est louable. Nous constatons une difficulté pour établir des critères d'exemplarité valables pour l'ensemble des entreprises qui soient praticables pour l'administration. Nous demandons qu'un travail de comparaison plus fin par secteur puisse être mené et que l'expérience acquise dans les dispositifs actuels (dont la grille de finance.brussels et le baromètre de la qualité de l'emploi) puisse être utilisée pour améliorer les critères d'exemplarité sociale dans le futur.

2. Mobilité

La CSC bruxelloise continue à défendre la priorité des modes actifs – dont la marche – et des transports en commun publics en matière de mobilité. Elle insiste cependant pour que les plans d'aménagement de circulation prévus dans le plan régional de mobilité (Good move) fassent l'objet de concertations locales pour une implémentation réussie.

La CSC bruxelloise insiste pour qu'un accord inter-opérateurs, entre les opérateurs régionaux et ferroviaire de transports en commun, permette l'établissement d'un abonnement social. Le paiement des abonnements sociaux doit pouvoir se faire de manière mensuelle sans désavantage par rapport au prix annuel. Nous demandons

également que les plans de mobilité d'entreprise soient soumis à l'avis du CE et que les représentants des travailleurs soient assistés dans leur analyse de ceux-ci par des experts syndicaux subventionnés (cf. experts diversités).

3. Aménagement du territoire

La CSC revendique un aménagement du territoire qui soit à la hauteur des enjeux de long terme. Il est nécessaire de développer des quartiers multifonctionnels qui permettent des déplacements en modes actifs, offrent des espaces verts et îlots de fraîcheur, ainsi que des espaces de cohésion sociale à toutes et tous.

Le foncier public doit être utilisé principalement pour développer du logement social et des équipements collectifs. L'espace pour le développement économique doit faire de la place pour la production urbaine et pas uniquement pour les services, de manière à offrir des emplois locaux au sein d'une économie qui vise la circularité.

4. Logement et énergie

La CSC s'indigne du fait que la crise du logement se prolonge et que la liste d'attente des logements sociaux s'allonge. Aujourd'hui les prix des colocations – qui restaient encore une solution pour les jeunes à condition d'échapper au statut de cohabitant – explosent. Les charges énergétiques tirent le prix du «loyer chaud» vers le haut. La CSC rappelle ses revendications en matière de gel et d'encadrement des loyers, car aujourd'hui, ce droit fondamental est mis en danger par la discrimination sur base du revenu.

Face à la fin programmée du tarif social étendu pour l'énergie au niveau fédéral, nous réclamons le maintien de conditions d'octroi simplifiées du statut de client protégé pour éviter à de nombreux ménages des conditions indignes.



5. Emploi et formation

La formation et l'enseignement restent des clés essentielles pour accéder à l'emploi (voir Congrès). En particulier, la formation en alternance devrait être accessible aux jeunes en obligation scolaire exclusivement via les CEFA, réservant les formations pour indépendants au public adulte. De manière générale, les pouvoirs publics doivent tout mettre en œuvre pour offrir un parcours de formation vers l'emploi le plus sécurisé et personnalisé possible, particulièrement pour les groupes vulnérables (personnes issues de l'immigration, peu qualifiées, personnes handicapées, chômeurs de longue durée). Ce parcours doit toujours s'effectuer sur base volontaire. Nous constatons aussi des attentes parfois démesurées de la part des employeurs qui devraient assumer leur part de formation des travailleurs.

La CSC bruxelloise reste convaincue que personne n'est inemployable. Afin de rencontrer les nombreux besoins sociaux, l'offre publique et non-marchande d'emploi devrait également être développée, instaurant une spirale vertueuse d'augmentation de l'emploi et de soutien à la population. La CSC demande la réactivation de la carte d'accès aux emplois publics pour les bruxellois n'ayant pas le CESS ainsi que le respect des quotas de membres du personnel porteurs d'un handicap dans les différents services publics.

6. Transition juste

Que ce soit en matière de mobilité, de chauffage de son logement ou de mutations dans les métiers, les dynamiques de transitions débutent à Bruxelles. La CSC encourage celles-ci au vu de l'urgence de développer une économie décarbonée et respectueuse de l'environnement.

Cependant, ceci ne peut pas se faire au détriment des plus fragiles de notre société. Les solutions qui impliquent l'adaptation des comportements doivent être concertées avec les parties prenantes, les financements doivent être

supportés par les plus aisés et la sécurité des trajectoires professionnelles doivent être assurées pour garantir une transition juste.

7. Contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi

La CSC souhaite une procédure de contrôle de la disponibilité des demandeurs d'emploi aussi transparente et objective que possible, dans laquelle différents organes procèdent à une (ré)évaluation objective et uniforme du dossier.

Il est important de faire une distinction claire entre l'accompagnement et le contrôle du demandeur d'emploi tout en gardant une cohérence entre les différents services. Dans ce contexte, nous demandons un renforcement du service d'accompagnement.

Le contrôle de la disponibilité des chômeurs ne doit pas être basé sur une approche «bureaucratique». Le dossier et la procédure de contrôle doivent être aussi accessibles que possible au demandeur d'emploi, en tenant compte du contexte individuel et de la fracture numérique.

La CSC demande également qu'une collaboration efficace soit maintenue entre Actiris et les syndicats et que le demandeur d'emploi soit correctement informé de l'aide possible d'un représentant syndical.

8. Insertion socio-professionnelle (ISP)

L'ISP est un élément fondamental dans le paysage bruxellois et son public fragilisé. Son évaluation ne peut se limiter aux 'sorties positives' vers l'emploi ou la formation qualifiante. Nous plaçons pour que ces dispositifs d'ISP gardent leur mission d'éducation permanente et d'accompagnement psychosocial ainsi que d'alphabétisation. Le public cible doit également permettre d'intégrer une proportion de détenteurs du CESS qui peut aussi rencontrer des difficultés socio-professionnelles.

Une révision du financement du secteur de l'insertion socio-professionnelle est cependant nécessaire pour lui garantir une stabilité structurelle via des subsides pluriannuels.

9. Concertation sociale et gestion paritaire

La CSC bruxelloise entend jouer son rôle de manière responsable dans la concertation sociale et la gestion paritaire. La méthode des priorités partagées (concertation en amont de la première lecture au gouvernement) nous semble porter des fruits et permettre une discussion plus ouverte. Elle ne peut cependant limiter toute critique qui serait émise en présence du texte concret. La CSC demande aussi un retour plus régulier – voire une obligation de retour – de la part du gouvernement sur les raisons pour lesquelles il choisit de s'éloigner des recommandations émises par les partenaires sociaux.

La CSC bruxelloise participe à la gestion de plusieurs organismes d'intérêt publics bruxellois (Actiris, Bruxelles Formation, Iriscare) qui négocient un contrat de gestion avec le gouvernement. Nous tenons à rappeler que, d'une part, cette négociation doit être libre entre les deux parties et que, d'autre part, l'autonomie de gestion doit permettre des réallocations de crédits internes en fonction des priorités et des contraintes sans nécessiter d'accord systématique du ministre du Budget.